

Communauté d'agglomération

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 0 8 JUIL. 2024

ID: 085-200070233-20240704-DECRE\_2024\_056-AR

# DECISION DU PRESIDENT N° DECRE 2024 056

# Travaux d'aménagement de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Rocheservière

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20240212\_03 en date du 12 février 2024 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,

Vu la procédure simplifiée de mise en concurrence dont le dossier de consultation a été transmis aux entreprises concernées le 22 avril 2024, avec une date limite de remise des offres fixée au 15 mai 2024 à 12h00,

Vu le report de la date limite des offres au 31 mai 2024 à 12h00 pour l'ensemble des lots,

Vu le report de la date limite des offres au 07 juin 2024 à 12h00 pour les lots fluides,

Vu le rapport d'analyse des offres de la Direction Ingénierie,

Considérant la nécessité d'attribuer, signer et notifier les marchés pour les travaux d'aménagement de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Rocheservière,

# DÉCIDE

#### **ARTICLE 1**

Les marchés relatifs aux travaux d'aménagement de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Rocheservière sont attribués aux entreprises ayant remis les offres jugées économiquement les plus avantageuses au regard des critères d'attribution :

#### Lot n°01 « Menuiseries intérieures »

- Attributaire : DB MENUISERIE (85600 La Boissière-de-Montaigu)
- Montant base : 5 791,94 € HT
- Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) n°1 « Bouchement fenêtre salle de réunion » : + 301,96 € HT
- PSE n°2 « Rideaux salle de réunion » : + 1 415,96 € HT
- TOTAL: 7 509,86 € HT

# Lot n°02 « Cloisons sèches »

- Attributaire : DB MENUISERIE (85600 La Boissière-de-Montaigu)
- Montant base : 7 123,74 € HT
- PSE n°1 « Bouchement fenêtre salle de réunion » : + 251,40 € HT
- TOTAL: 7 375,14 € HT

# Lot n°03 « Revêtements de sols »

- Attributaire : SAS HERVOUET (85250 Chavagnes-en-Paillers)
- Montant base : 4 241,30 € HT
- PSE n°4 « Faïence lavabos » : + 142,11 € HT
- TOTAL: 4 383,41 € HT

# Lot n°04 « Plafonds »

- Attributaire : PICHAUD VINET (85600 Montaigu-Vendée)
- Montant total : 2 510,00 € HT

## Lot n°05 « Peinture »

- Attributaire: SAS HERVOUET (85250 Chavagnes-en-Paillers)
- Montant base : 9 842,73 € HT
- PSE n°1 « Bouchement fenêtre salle de réunion » : + 277,21 € HT
- TOTAL : 10 119,94 € HT

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le 0 8 JUIL. 2024

ID: 085-200070233-20240704-DECRE 2024\_056-AR

#### Lot n°06 « Plomberie chauffage ventilation »

- Attributaire : R&D ENERGIE (85600 Montaigu-Vendée)

- Montant base : 7 063,00 € HT

- PSE n°6 « Rafraichissement salle de réunion » : + 7 466,00 € HT

- TOTAL: 14 529,00 € HT

## Lot n°07 « Electricité »

- Attributaire : LOIRAT & SAUVAGET (85620 Rocheservière)

- Montant base : 9 449,28 € HT

PSE n°5 « Comptage individuel électrique bâtiment kiné » : + 4 602,90 € HT

- PSE n°6 « Rafraichissement salle de réunion » : + 404,00 € HT

- TOTAL: 14 456,18 € HT

Le montant total de l'opération est de 60 883,54 € HT.

#### **ARTICLE 2**

Les marchés et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Monsieur le Président.

#### **ARTICLE 3**

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget 43109 Immobilier d'entreprises.

#### **ARTICLE 4**

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président, Antoine CHEREAU

Chereau
Daté de signature : 05/07/2024
Qualité - Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

Signé électroniquement par . Antoine

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un détai de deux mois à compter de sa publication et/ou po